

Rapport du GT Technique

Groupe de travail : Technique

Membres du groupe :

Nom	Prénom	Fonction	Commune/Autre
Bizzozero	Giordano		Villars-sur-Glâne
Burgener Woefray	Andrea		Fribourg
Corpataux	Dominique		Belfaux
de Reyff	Charles	Président	Fribourg
Defferard	Anne		Marly
Mennel	Eric		Givisiez
Page	Charles		Avry
Roubaty	François		Matran
Vorlet	Christian		Corminboeuf
Perler	Robert		Granges-Paccot
Duc	Nicolas	Modérateur	BDO SA

1.1.c. Vision spécifique, propositions de réalisation - Long List

Energie

LL1 : Renforcement des énergies renouvelables dans le cadre de la PE 2050, en particulier par le développement de l'énergie solaire, de l'énergie thermique, des rejets des STEP, du biogaz et des rejets de l'industrie ainsi que de l'agriculture

LL2 : Etablissement d'un plan communal des énergies en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie maximum et de la mise à disposition de la population de davantage d'énergies renouvelables

LL3 : Mise à disposition du wifi gratuitement à toute la population

LL4 : Gestion unique et simplifiée des réseaux de fluide et d'énergies

Déchets

LL5 : Offre harmonisée aux citoyens quant au ramassage des déchets et aux points de collecte avec des heures d'ouverture adaptées et tenant compte des besoins de la population

LL6 : Mise en place d'un concept de collecte des déchets harmonisé qui tient compte de la spécificité des déchets et de la configuration du bâti, de leur collecte jusqu'à leur revalorisation ou leur élimination, en mettant la future commune en priorité

LL7 : Gestion des déchets exemplaires lors des manifestations en favorisant le recours à du matériel recyclable ou réutilisable (consigne)

LL8 : Gestion proactive du littering en milieu urbain comme dans les zones vertes, y compris aux abords des points de collecte

LL9 : Unification du système de détermination et de fixation des taxes en matière d'élimination des déchets en prenant en compte les autres taxes qui sont perçues

LL10 : Analyse de l'opportunité de financer de nouvelles installations de revalorisation des déchets sur le territoire communal en priorité

Patrimoine administratif

LL11 : Entretien et assainissement du patrimoine administratif de manière exemplaire afin que l'ensemble des bâtiments soient conformes aux normes Minergie (+)

LL12 : Centralisation de la gestion de l'utilisation des espaces du patrimoine administratif afin d'optimiser leur occupation ou décider de leur réaffectation

LL13 : Centralisation de la planification et de la gestion de l'entretien du patrimoine administratif

LL14 : Examen de l'opportunité du maintien de certains bâtiments dans le patrimoine administratif, voire de leur vente à des tiers

LL15 : Garantie de proximité quant aux bâtiments du patrimoine administratif mis à disposition de la population

LL16 : Optimisation de la gestion du patrimoine en fonction des tranches de la population et de la vie sociale de la commune (ex: enfants, personnes âgées, etc.)

Sécurité

LL17 : Garantir la sensibilité de la population par rapport à l'identification aux sapeurs-pompiers et aux prestations liées

LL18 : Analyse de l'introduction d'un corps de police unique pour l'ensemble du territoire communal respectant le principe de police unique voulu par le législateur cantonal

LL19 : Garantie d'une uniformité de service à la population sur l'ensemble du territoire

LL20 : Harmonisation et unification des règlements de police et de stationnement

Parc véhicules et machines (des recoupements sont possibles avec un autre GT)

LL21 : Evaluation de l'opportunité d'acquérir les véhicules en direct ou de faire appel aux services d'entreprises privées

LL22 : Gestion et monitoring centralisé du parc des véhicules et machines en vue de leur utilisation optimale

LL23 : Garantie d'un parc de véhicules et machines moderne, économe en énergie et au look sympathique et porteur de messages en lien avec la fusion, en particulier lors du renouvellement

1.2.c. Propositions retenues - Short List

Energie

SL1 : (= LL1 + LL2) Plan communal des énergies optimisé et Cité de l'énergie

SL2 : (= LL4) Gestion unique et simplifiée des réseaux de fluide et d'énergies

Déchets

SL3 : (= LL5 + LL6) Concept global de gestion des déchets

SL4 : (= LL8) Supprimer le littering

Patrimoine administratif

SL5 : (= LL11 + LL12 + LL13) Optimisation de l'entretien/assainissement et de l'occupation du patrimoine administratif communal

SL6 : (= LL14) Des bâtiments occupés à bon escient et affectés judicieusement

Sécurité

SL7 : (= LL17) Un corps de sapeurs-pompiers efficace et proche de la population / suppression de la taxe d'exemption

SL8 : (= LL18 + LL19) Un corps de police unique au service de la population et de ses besoins

Parc véhicules et machines

SL9 : (= LL21 + LL22 + LL23) les véhicules communaux roulent pour le Grand Fribourg.

1.3 Mesures à prendre (évaluées en CHF)

SL1 : Plan communal des énergies optimisé et Cité de l'énergie

Description : Etablissement d'un plan communal des énergies qui soit optimisé en vue de l'obtention du label Cité de l'énergie maximum. Ce plan communal doit prévoir un renforcement des énergies renouvelables dans le cadre de la PE 2050 afin de mettre à disposition de la population davantage d'énergie renouvelable. Il faut différencier entre les besoins du patrimoine administratif et ceux des bâtiments des particuliers.

Conséquences :

- Formel : adaptation du règlement communal, des contrats et des émoluments / unification des différents plans communaux des énergies / reprise du plan de l'agglomération (version finale en 2020) / harmonisation des tarifs et des émoluments, y compris des taxes de raccordement / introduction éventuelle d'une nouvelle disposition visant à ce que toute nouvelle construction ait un minimum d'énergie renouvelable
- Matériel : existant / réalisation des synergies / négociation des tarifs de l'énergie avec les fournisseurs de prestations pour les bâtiments communaux / amélioration de l'exploitation des infrastructures existantes (par ex. STEP de Fribourg)
- Personnel / organisation : existant
- Financier : impact des actions découlant du plan de l'énergie, y compris les investissements (par ex. vélos électriques, développement du CAD, mobilité, etc.) / subventionnement d'infrastructures privées d'énergie renouvelable
- Autre : idéalement faire en sorte que les anciennes communes deviennent Cité de l'énergie, au moins au niveau minimum, le plus tôt possible

SL2 : Gestion unique et simplifiée des réseaux de fluide et d'énergies

Description : La commune fusionnée dispose d'un réseau de fluide et d'énergies coordonné, d'un prix de l'eau harmonisé et sans hausse significative. Toutes les alternatives pour l'utilisation des nouvelles énergies et des fluides sont envisagées et mises en œuvre (par ex. CAD).

Conséquences :

- Formel : adaptation du règlement communal, des contrats et des émoluments (harmonisation des règlements sur l'eau potable, sur les eaux usées et concernant les PIEP dans un délai de deux ans) / renégociation des contrats de fourniture existants (par ex. SEFREN) / détermination du prix de l'eau afin d'éviter des hausses trop significatives (par ex. Gibloux)
- Matériel : existant (étude d'investissement dans de nouvelles installations par ex. CAD)
- Personnel / organisation : existant / maintien de certaines tâches à l'interne plutôt que sous-traitance à des tiers
- Financier : fixer le prix de l'eau sans augmentation sensible
- Autre : anticipation des adaptations éventuelles des tarifs afin qu'ils soient compatibles avec la réglementation en vigueur avant la fusion

SL3 : Concept global de gestion des déchets

Description : Mise en place d'un concept de collecte des déchets harmonisé qui tient compte de la spécificité des déchets et de la configuration du bâti, de leur collecte jusqu'à leur revalorisation ou leur élimination, en mettant la future commune en priorité et permettant une offre harmonisée aux citoyens quant au ramassage des déchets et aux points de collecte avec des heures d'ouverture adaptées et tenant compte des besoins de la population

Conséquences :

- Formel : adaptation du règlement communal, des contrats et des émoluments (harmonisation des montants de la taxe unique (coûts des déchetteries) et de la taxe au sac idéalement avant la fusion)
- Matériel : existant / amélioration de la qualité de la quantité de récolte des déchets verts par rapport aux déchets incinérables / réflexion quant au nombre et à l'emplacement des déchetteries et points de collecte
- Personnel / organisation : existant / spécialisation des employés dédiés au traitement des déchets par type de déchets / extension des horaires d'ouverture des déchetteries et autres points de collecte
- Financier : fixation de la taxe fixe et de la taxe au sac en fonction des dispositions légales applicables
- Autre : N/A

SL4 : Supprimer le littering

Description : Gestion proactive du littering en milieu urbain comme dans les zones vertes, y compris aux abords des points de collecte

Conséquences :

- Formel : adaptation du règlement communal, des contrats et des émoluments (introduction de dispositions relatives au littering, y compris d'éventuelles amendes)
- Matériel : existant / amélioration du tournus de nettoyage des poubelles publiques / augmentation du nombre de cendriers publics et/ou privés / consignation de la vaisselle lors de manifestation publique
- Personnel / organisation : existant / formation du personnel communal pour sensibiliser la population au littering, voire éventuellement pour réprimander
- Financier : N/A
- Autre : mise en place de campagnes de prévention avec les producteurs de déchets et les écoles

SL5 : Optimisation de l'entretien/assainissement et de l'occupation du patrimoine administratif communal

Description : Centralisation de la planification et de la gestion de l'entretien du patrimoine administratif de manière exemplaire afin que l'ensemble des bâtiments soient conformes aux normes Minergie (+) et occupation optimale et efficiente du patrimoine administratif communal

Conséquences :

- Formel : adaptation du règlement communal, des contrats et des émoluments (élaboration de directives internes pour l'entretien/assainissement du patrimoine administratif)
- Matériel : existant / établissement d'un diagnostic de l'état de tous les bâtiments communaux, notamment s'agissant de l'analyse des pertes thermiques / planification de la rénovation des bâtiments existants
- Personnel / organisation : existant
- Financier : mise en place d'un budget pour la rénovation des bâtiments communaux existants qui ne sont pas aux normes
- Autre : N/A

SL6 : Des bâtiments occupés à bon escient et affectés judicieusement

Description : Centralisation de la gestion de l'utilisation des espaces du patrimoine administratif afin d'optimiser leur occupation ou décider de leur réaffectation. Examen de l'opportunité du maintien de certains bâtiments dans le patrimoine administratif, voire de leur vente à des tiers.

Conséquences :

- Formel : adaptation du règlement communal, des contrats et des émoluments (élaboration de directives internes pour la gestion des bâtiments ou leur vente)
- Matériel : existant / maintien d'un bâtiment administratif au moins dans chaque ancienne commune, avec réaffectation éventuelle
- Personnel / organisation : existant / établissement de la liste de l'ensemble des terrains et/ou immeubles communaux
- Financier : produit éventuel ensuite de la vente ou de la location de certains bâtiments communaux non-affectés / charge en lien avec les travaux de rénovation de certains bâtiments affectés
- Autre : N/A

SL7 : Un corps de sapeurs-pompiers efficace et proche de la population / suppression de la taxe d'exemption

Description : Garantir la sensibilité de la population par rapport à l'identification au corps des sapeurs-pompiers, notamment par la présence de ceux-ci sur le territoire de la commune fusionnée. La commune fusionnée tiendra compte de la vision "sapeurs-pompiers 2020+", actuellement en préparation à

l'échelon cantonal et qui a pour objectif d'assurer à chaque base de départ de sapeurs-pompiers la même allocation des moyens afin de garantir en tout temps l'intervention la plus adéquate et la plus rapide.

Les hommes et les femmes soumis à l'obligation de faire le service et qui ne sont pas incorporés dans le corps des sapeurs-pompiers peuvent être soumis au paiement d'une taxe annuelle d'exemption. L'assiette et le montant de la taxe ainsi que les catégories de personne qui peuvent en être exemptées sont déterminées par les communes (art. 72 al. 1-2 LECAB). Le GT propose que la commune fusionnée renonce à percevoir une telle taxe d'exemption, communément appelée taxe pompier.

Conséquences :

- Formel : adaptation du règlement communal, des contrats et des émoluments (tenir compte de l'existence de groupement de communes)
- Matériel : existant / détermination de la localisation des futures infrastructures en tenant compte de la proximité
- Personnel / organisation : existant / refonte éventuelle de l'organisation au sein de la commune fusionnée
- Financier : conséquences financières de la renonciation à la perception de la taxe d'exemption (CHF 2'728'676)
- Autre : N/A

SL8 : Un corps de police unique au service de la population et de ses besoins

Description : Analyse de l'introduction d'un corps de police unique pour l'ensemble du territoire communal respectant le principe de police unique voulu par le législateur cantonal. La police intercommunale de Matran, Givisiez, Corminboeuf, Villars-sur-Glâne et Granges-Paccot sera réunie à celle de Fribourg et de Marly. Ce corps de police communal sera également en charge du contrôle du stationnement sur le territoire de la commune fusionnée et du service de la circulation en cas de manifestation. Il serait également judicieux d'introduire le principe d'un agent de police de référence par ancienne commune, ce qui permettrait de renforcer le principe de police de proximité, qui existe d'ailleurs déjà dans le cadre de la police intercommunale précitée.

Conséquences :

- Formel : adaptation du règlement communal, des contrats et des émoluments (ne pas confondre la police communale avec la police cantonale de proximité)
- Matériel : existant / mise en place de contrôles de vitesse préventifs afin de renforcer et favoriser la mobilité douce / maintien de plusieurs sites pour garantir le principe de proximité, idéalement dans chaque ancienne commune
- Personnel / organisation : N/A
- Financier : N/A
- Autre : renforcement du système des objets trouvés à l'aide d'une plate-forme informatique centralisée

SL10 : Les véhicules communaux roulent pour le Grand Fribourg.

Description : Gestion et monitoring centralisé du parc des véhicules et machines, de l'acquisition au remplacement, afin de disposer d'un parc de véhicules et machines moderne, économe en énergie et au look sympathique et porteur de messages en lien avec la fusion. Tout nouveau véhicule acquis par la commune fusionnée doit être alimenté par des énergies renouvelables, conformément au standard achats responsables du programme Cité de l'énergie.

Conséquences :

- Formel : adaptation du règlement communal, des contrats et des émoluments (directives internes pour l'acquisition de véhicules)
- Matériel : existant / gestion centralisée du parc véhicules et machines
- Personnel / organisation : existant / maintien des ateliers mécaniques existants dans les anciennes communes pour l'entretien des véhicules et des machines ou externalisation de ce service? / tenir compte des synergies dans la gestion du parc véhicules, en maintenant, voire en développant ces ateliers
- Financier : acquisition des véhicules et machines directement par la commune fusionnée ou via des systèmes de leasing
- Autre : N/A

1.4 Points critiques et remarques